



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°27-11

Représentation communale à la CRPS

- Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) -

Séance du 29/06/11 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 01/07/11
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 29/06/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 04 votants : 04

L'an deux mil onze, le vendredi premier juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en seconde séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint ; Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU - Laëtitia TIOUKA - Loïck PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Dans le cadre de la mise en place de cette commission et conformément aux dispositions prévues dans le Code du patrimoine, la DACG sollicite le Maire de la commune de devenir membre titulaire de la dite commission. Il siègera au titre d'élu guyane et devra proposer le nom de son suppléant. Pour information, le CRPS est chargée d'émettre un avis consultatif, mais obligatoire, pour toute demande d'inscription au titre des monuments historiques, ainsi que sur les projets de création d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) anciennement zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Cette commission se réunit deux à trois fois par an.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,



Après avoir délibéré ;

Accepte une représentation communale à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS).

Désigne Monsieur Jean-Paul FERREIRA (Maire) pour le représenter à la dite commission et Monsieur Félix TIOUKA (Adjoint au Maire) comme suppléant.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

